

## Consignes pour la tenue de l'assemblée générale virtuelle

### **Avant la tenue de l'assemblée :**

Suivant la réception de l'avis de convocation, vous devrez confirmer votre présence en envoyant un courriel à [scbg-scfp5400@scbg.ca](mailto:scbg-scfp5400@scbg.ca) dans lequel vous devrez indiquer l'adresse courriel à utiliser pour vous envoyer le lien qui vous permettra de vous connecter à l'assemblée. **Nous vous demandons de privilégier un courriel personnel.** Tel que le prévoit nos statuts et règlements, seul les membres en règle peuvent assister à l'assemblée générale. La date limite pour confirmer votre présence nous permettra donc de s'assurer de vérifier votre statut et de vous permettre de remplir votre carte d'adhésion si vous le désirez.

### **Avant le début de l'assemblée :**

La réunion sera accessible 30 minutes avant le début de l'assemblée. Nous vous invitons à vous y connecter pendant cette période, le plus tôt possible, puisque nous vérifierons à nouveau les présences et votre statut de membre en règle. **Nous vous demandons d'inscrire votre nom au complet** et lorsque vous serez admis à la réunion, une deuxième vérification pourrait être faite, via le clavardage. L'assemblée débutera lorsque la salle d'attente virtuelle sera vide. Il sera donc important de respecter l'horaire.

### **Pendant l'assemblée :**

Une fois l'assemblée commencée, la réunion sera verrouillée, donc personne ne pourra s'y joindre en cours de route. Il s'agit d'une mesure de sécurité supplémentaire qui nous permettra aussi de tenir compte du quorum et de respecter les règles entourant les votes. Advenant un problème technique, vous pourrez rejoindre un membre de l'exécutif au 819-743-4250 pour que vous puissiez rejoindre la réunion à nouveau.

Tous les micros seront fermés et l'option de clavardage ne sera pas disponible. Par contre, pour chacun des sujets à l'ordre du jour, il y aura une période de questions. Vous pourrez utiliser l'option de main levée prévue à la plateforme pour demander la parole et un membre de l'exécutif s'occupera de vous l'accorder à tour de rôle. Nous devons être disciplinés et se limiter à deux minutes par personne.

Un système de vote électronique sera disponible s'il s'avérait nécessaire.